

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Rodez, le 2 mai 2019

Service Biodiversité
Eau et Forêt

Unité Milieux naturels
biodiversité et forêt

Affaire suivie par :
Régine DEBOR

Tél : 05 65 75 50 93
Fax : 05 65 75 51 25

Courriel :
ddt-seb-chasse@aveyron.gouv.fr

Consultation du public sur le projet d'arrêté fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2019/2020 dans le département de l'Aveyron.

Note de présentation

Le code de l'environnement prévoit que le plan de chasse est obligatoire pour les cerfs, les daims, mouflons et chevreuils. Les personnes titulaires d'un droit de chasse peuvent présenter une demande de plan de chasse individuel qui est soumise à l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Le préfet arrête les modalités de contrôle de l'exécution du plan de chasse et peut imposer aux bénéficiaires des obligations.

I-Contexte et objectifs du projet de texte :

Conformément aux dispositions réglementaires susvisées, le projet d'arrêté soumis à la participation du public a pour objectif de préciser les dispositions du plan de chasse applicable aux grands cervidés, aux daims, aux mouflons et les conditions de tir d'été du chevreuil et du daim. Cet arrêté précise aussi les conditions de prélèvement par temps de neige et le marquage des animaux tués.

II- Dates et lieux de la consultation :

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en œuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'État en Aveyron du 2 mai au 23 mai 2019 inclus.

Vous pouvez consulter le document suivant :

-Projet d'arrêté préfectoral fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2019/2020 dans le département de l'Aveyron.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : ddt-seb@aveyron.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service Biodiversité Eau et Forêt - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.